



Formation diplômante

Niveau 3

ANIMATEUR D'ÉQUITATION (AE) Diplôme fédéral FFE

Cette formation dispense des tests d'entrée en BPJEPS ainsi que d'une UC, facilitant ainsi son obtention.

OBJECTIFS

- Assurer l'accueil des différents publics et la promotion des activités et des animations d'un établissement équestre
- Participer à l'encadrement des activités équestres jusqu'aux premiers niveaux de compétition en assurant la sécurité des pratiquants, des tiers et des équidés sous la tutelle d'un moniteur diplômé d'état
- Assurer l'entretien des équidés et des infrastructures pour permettre leur utilisation en respectant les principes du bien-être animal, les règles d'hygiène et de sécurité ainsi que la réglementation en vigueur.

CONTENU

Prise en charge des publics et encadrement des activités équestres

- L'accueil, l'information, la communication
- Principaux produits éducatifs d'un établissement équestre
- Connaissance des différents publics
- La posture, le rôle et la responsabilité de l'animateur
- Stratégies et démarches d'apprentissage, communication pédagogique
- Préparation et conduite de séances et de cycles
- Gestion de la sécurité
- Les techniques d'animation
- Progression du cavalier : plan fédéral de formation

Maîtrise des techniques équestres

- Travail à pied : travail à la longe et aux longues rênes
- Travail sur le plat à l'obstacle à l'extérieur
- Transport d'un équidé

Soins et entretien des équidés et des infrastructures

- Connaissance des poneys
- Connaissance des équidés : bien être équin, monde sensoriel, comportements, modes de vie et relations sociales
- Alimentation et abreuvement des équidés
- Soins courants, périodiques et de premiers secours
- Entretien et sécurisation des écuries et installations

Gestion des activités, environnement institutionnel et réglementaire

- Préparation d'animations et de stages équestres à partir des activités de la structure ou des ressources fédérales
- Promotion des activités de la structure équestre
- Réglementation de l'encadrement professionnel des APS et de l'accueil de mineurs
- Environnement institutionnel et réglementaire des ERP
- Réglementation du transport d'équidés

PUBLIC, PRÉREQUIS et CONDITIONS D'ACCÈS

- Être âgé de 16 ans révolus
- Galop 5 acquis
- Attestation premiers secours valide (PSC1 OU SST à jour)
- Détenir une licence fédérale de compétition
- Certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'encadrement de l'équitation de moins de 3 mois
- Effectif maximum : 20

MÉTIER VISÉ

- Animateur d'équitation
- Encadrement de séances d'équitation au sein d'écoles d'équitation (galop 1 à 4)
- Cavalier-soigneur

« Nos plus »

- Une formation solide pour accéder au BPJEPS
- Une cavalerie de qualité
- Un rythme d'alternance adapté aux entreprises d'accueil
- Des aires de travail exceptionnelles
- Des enseignants expérimentés
- De très bons résultats aux examens



L'entreprise participe à la formation de l'apprenti en situation d'enseignement sur des reprises de galop 1 à 4 mais aussi à la pratique liée au travail du cheval.

Elle devra être labellisée école française d'équitation pour accueillir l'apprenti.
L'entreprise doit pouvoir proposer un panel d'activités variées.

Pendant la formation, l'apprenti perçoit un salaire dont le montant dépend de son âge et de son niveau de formation.



POURSUITE D'ÉTUDES

- BPJEPS activités équestres ou CQP EAE
- Brevet Professionnel Responsable de l'Entreprise Hippique
- DEJEPS - DESJEPS

MODALITÉS D'ÉVALUATION - VALIDATION DU DIPLÔME

- BC 1 : participe au fonctionnement à l'entretien de la structure
- BC 2 : participe à l'animation et à l'encadrement des activités équestres en sécurité
- BC3 : assure le travail d'entretien de la **cavalerie** dans le respect de son bien-être

- Taux de réussite aux examens : 88 %
- Taux d'insertion professionnelle ou poursuite d'études : 100 %
- Taux d'appréciation des bénéficiaires : 100 %
- Taux d'abandon : 10 %

INFORMATIONS PRATIQUES

• Durée, dates

Début de formation : à partir du 26 août 2024
Durée : un an à partir de la date de signature du contrat d'apprentissage.

• **Hébergement et restauration possibles sur le site (en sus).**

• **Accessibilité handicap : pas d'accessibilité aux handicaps moteurs. Autres types de handicap : aménagements possibles**

TARIFS et FINANCEMENTS

• Formation prise en charge intégralement par les OPCO (financement du CFA à hauteur de 6 370€).

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES et ALTERNANCE

• **490 heures de formation en centre modulables en fonction du profil du candidat** et réparties sur :

- 2 jours de formation par semaine
- 2 semaines pleines (fin août et semaine des vacances de Noël)

• Le reste du temps de formation est effectué en entreprise.

• La formation est mise en œuvre via des cours en présentiel (cours théorique et pratique) et à distance (FOAD).

MODALITÉS D'ENTRÉE en FORMATION

- Remplir les conditions d'accès et être en possession d'un contrat d'apprentissage valide
- Inscription un mois avant le début de la formation



Vous pouvez faire une demande de préinscription sur le site de la Bergerie nationale.
www.bergerie-nationale.educagri.fr/pole-formation/

Après étude de votre dossier, un positionnement au centre de formation sera réalisé.